

Duplicata

GREFFE

DU

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE COUTANCES

R E C E P I S S E D E D E P O T

SERVICE REGISTRE DU COMMERCE

50208 COUTANCES Cedex

INTERNET: <http://www.greftel.fr>

MINITEL (GREFTEL): 08 36 29 22 22

JURIS DOMUS

31 ROUTE DE COUTANCES
DONVILLE LES BAINS
50350 DONVILLE LES BAINS

V/REF :

N/REF : 2000 B 358 / A-844

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 29/03/2002, SOUS LE NUMERO A-844,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 30/01/2002

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30/01/2002

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE

A. JAMES

SOCIETE ANONYME

26 RUE DE LA LIBERATION

BRECEY

50370 BRECEY

R.C.S COUTANCES 327 834 214 (2000 B 358)

LE GREFFIER

SA A. JAMES"

Société anonyme au capital de 1 000 000 Euros

Siège social : 26, rue de la Libération – 50370 BRECEY

RCS COUTANCES B 327 384 214 00015

834

**EXTRAITS DES RESOLUTIONS DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JANVIER 2002**

PREMIERE RESOLUTION

Constatation de la démission d'administrateurs

L'Assemblée prend acte de la démission pure et simple à effet de ce jour de Monsieur Philippe JAMES de ses fonctions de Président et d'administrateur, et de Madame Antoinette JAMES et de Monsieur Alain JAMES de leurs fonctions d'administrateurs.

L'Assemblée les remercie pour leur action et leur gestion antérieure.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Nomination de deux nouveaux administrateurs

L'Assemblée prend acte de la présentation de deux seules candidatures aux fonctions d'administrateur, en remplacement des administrateurs démissionnaires.

L'Assemblée décide de nommer en qualité de nouvel administrateur à compter de ce jour :

- **Monsieur Guy LEFEVRE**
Demeurant La Haute Terre – 50510 HUDIMESNIL
- **Monsieur Jan Gross HELMER**
Demeurant 284, rue des Iris – 34130 MAUGUIO

Monsieur Guy LEFEVRE déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible d'empêcher le libre exercice desdites fonctions.

Monsieur Jan Gross HELMER déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible d'empêcher le libre exercice desdites fonctions.

L'Assemblée prend acte que le Conseil d'Administration est désormais composé de trois membres :

- Monsieur Guy LEFEVRE,
- Monsieur Jan Gross HELMER,
- Monsieur Didier LEGRAND,

et que le Conseil se réunit dès après les présentes à l'effet d'élire le Président.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FL JA

TROISIEME RESOLUTION

Délégation de pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au Président à l'effet de parvenir à la parfaite exécution des formalités légales de publicité et de dépôt et notamment celles auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de COUTANCES. Plus généralement, tous pouvoirs sont consentis au Président pour signifier les présentes partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Mr Guy LEFEVRE

Signature + Bon pour acceptation
des fonctions d'administrateur

Bon pour acceptation.

des Fonctions d'administrateur



Mr Jan Gross HELMER

Signature + Bon pour acceptation
des fonctions d'administrateur

Bon pour acceptation

des fonctions d'administration



Pour extraits conformes à l'original
Mr Guy LEFEVRE, le Président



SA A. JAMES"

Société anonyme au capital de 1 000 000 Euros

Siège social : 26, rue de la Libération – 50370 BRECEY

RCS COUTANCES B 327 384 214 00015

834

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 30 JANVIER 2002**

L'An Deux Mille Deux

Le 30 janvier

à 12 heures 05

Le Conseil d'Administration s'est réuni, au Cabinet SECAG – 26, route de Coutances – 50350 DONVILLE LES BAINS, consécutivement à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue préalablement aux présentes.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Guy LEFEVRE
- Monsieur Jan Groos HELMER
- Monsieur Didier LEGRAND

La séance est présidée par Monsieur Didier LEGRAND, qui constate que tous les administrateurs sont présents et que le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur la question suivante :

- élection du Président du Conseil d'Administration
- renouvellement de la fonction de Directeur Général.

Le Président expose qu'il convient de pourvoir au remplacement du Président démissionnaire, Monsieur Philippe JAMES.

Est candidat :

Monsieur Guy LEFEVRE
demeurant La Haute Terre – 50510 HUDIMESNIL

Le Président ouvre le débat.

Après discussions, il est mis aux voix les résolutions suivantes :

GL

JA

✓

PREMIERE RESOLUTION
Nomination du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil décide de nommer à compter de ce jour en qualité de Président du Conseil d'Administration :

Monsieur Guy LEFEVRE

Monsieur Guy LEFEVRE déclare accepter ladite fonction qui vient de lui être confiée et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible d'empêcher le libre exercice desdites fonctions.

Le Président jouira des pouvoirs les plus étendus conformément aux dispositions légales et statutaires.

Tous pouvoirs sont donnés au Président à l'effet de parvenir à la parfaite exécution des formalités légales de publicité et de dépôt et notamment celles auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de COUTANCES. Plus généralement, tous pouvoirs sont consentis au Président pour signifier les présentes partout où besoin sera.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
Renouvellement des fonctions du Directeur Général

Sur proposition du nouveau Président, le Conseil décide de maintenir en qualité de Directeur Général :

Monsieur Didier LEGRAND

La présente décision n'emporte pas modification de sa rémunération et de son contrat de travail antérieur, lesquels sont maintenus.

Monsieur Didier LEGRAND déclare accepter ladite fonction qui vient de lui être confiée et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible d'empêcher le libre exercice desdites fonctions.

Monsieur Didier LEGRAND jouira des mêmes pouvoirs que ceux antérieurement confiés en cette même qualité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

GL

MA



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 20.

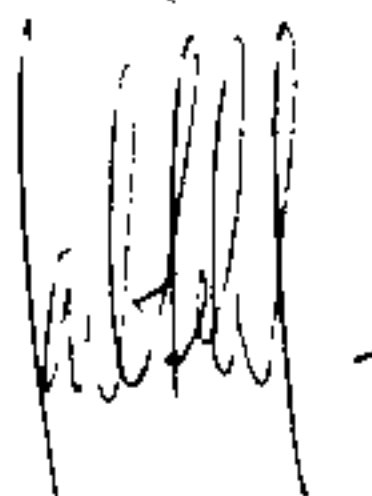
Il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le Président et les administrateurs présents :

Monsieur Guy LEFEVRE

Signature + acceptation des fonctions de Président du Conseil d'Administration

Acceptation des fonctions de Président du conseil d'Administration

Monsieur Jan Gros HELMER



Monsieur Didier LEGRAND

Signature + acceptation des fonctions de Directeur Général

*Didier Legrand acceptation des fonctions
de Directeur Général*